



SYGMA FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

EFFECTIF PAR SESSION

04 Stagiaires minimum
10 Stagiaires maximum

PUBLIC CONCERNE

Les personnes désignées pour porter secours en cas d'accident.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail.

Sensibiliser pour être capable d'adopter une attitude de préventeur dans l'entreprise
Être capable d'agir efficacement face à une situation d'accident, en préservant l'état de la victime dans l'attente des secours organisés.

Durée Totale de la formation

14 heures sur 2 jours

Rythme

hebdomadaire : 35 h

Horaires : 8h45-

12h30 et 13h15-

16h30

Dates et Lieu

Définis dans notre proposition
ou
Consulter notre site internet

PROGRAMME/CONTENUS

THEORIE

- Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et la sécurité au travail
- Protéger
- De protéger à prévenir
- Examiner
- Faire alerter ou alerter
- De faire alerter à informer
- Secourir

PRATIQUE

- Exercices pratiques sur les différents thèmes abordés lors de la partie théorique
- Mis en œuvre de scénario d'accident

METHODES PEDAGOGIQUES

- Support informatique reprenant les points clés de la formation SST
- Démonstrations par le formateur SST.
- Exercices d'apprentissage de chaque stagiaire.

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Mannequins secourismes (nourrisson, enfant et adulte)
- Défibrillateur : DSA ou DAE
- Maquillage cinéma et lot de simulations d'accidents, divers outils
- Livret pédagogique INRS remis au stagiaire lors de la formation.

PRE REQUIS

Aucun

METHODE DE VALIDATION

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.

L'aptitude est évaluée selon les critères définis par l'INRS dans le référentiel de formation transcrits dans une grille d'évaluation nationale utilisés lors de la formation
Chaque candidat est évalué individuellement à partir d'un accident du travail simulé (cas concret)
Délivrance du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail dont la validité est de 24 MOIS

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences réglementaires ET respectant nos cahiers des charges en matière de qualité.